

# Commune Le Mené

## Procès verbal

### Séance publique du Conseil municipal du 10 mars 2022

Le 10 mars 2022, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque à Le Mené, sur convocation en date du 4 mars 2022 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (28) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louissette, BLAIS Mylène, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, LABBE Jean Luc, LE BELLEC Magali, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean Yves, PERRIN Yvon, , PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kévin, SAGORY Sylvian, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, , POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à LEBELLEC Magali, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

Étaient excusés (3): SOULABAILLE Thomas, KERAUDREN Charlotte, CHEREL André,

Étaient absents (0) :

**Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance :  
ROCABOY Roselyne**

### **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2022**

#### **Décisions du Maire :**

Service	Objet	Document (avenant, devis, convention...)	Montant
Finances	Mission annuelle gestion active de la dette	Contrat	1 820,16 € TTC
Finances	Création d'un ossuaire	Devis	2420,00 € TTC
Technique	Acquisition de viture pour les services techniques, eau, transport et unité mobile	Devis	12 417,19€ TTC
Technique	Investissement bâtiments / Ateliers municipaux Collinée– avenant n°1 Lot 1 Terrassement/Gros oeuvre – Mené construction	Devis	8 473,32 € TTC
Technique	Investissement bâtiments / Installation	Devis	456€ TTC (ENT.

	coupe feu – Gîte de la Hautière à Plessala		JEZEQUEL 6 350€ TTC (ENT. DIELH)
Technique	Investissement bâtiments / Collinée / Salle Omnisports / Mise en oeuvre d'une paroi murale en OSB avec isolation en laine de roche	Devis	2 979,42 € TTC
Technique	Acquisition de radiateurs électriques pour la SDF de St Gilles	Devis	3 424,80€ TTC
Technique	Changement du système d'éclairage à l'école de St Gilles (les 2 classes) et les classes 1, 2 et 3 de l'école de Le Gouray	Devis	6175,44€ TTC ( St Gilles) 3 705,25€ (Le Gouray)
Technique	Investissement bâtiments/St Jacut du Mené/cuisine école/aménagement d'un espace plonge - Queguiner	2 Devis	533,70 € TTC (carrelage) 4 014,00 € (porte extérieure avec imposte)
Technique	Investissement bâtiments/St Jacut du Mené/cuisine de l'école/travaux électrique - BOISSIERE	Devis	10 481,93 € TTC
Technique	Investissement bâtiments/St Jacut du Mené/salle des fêtes /reprise rapport étude géotechnique – GINGER	Devis	600,00 € TTC
Technique	Investissement bâtiments/St Gouëno/multi accueil/ DC4 lot 2 Travaux de démolition - SCD Bretagne	DC4	4 100,00 € HT
Technique	Investissement bâtiments/St Gouëno/multi accueil/ DC4 lot 2 réalisation enduit – BRUNO FARIA	DC4	3 000,00 € HT
Technique	Investissement bâtiments/St Gouëno/multi accueil/ DC4 lot 5 fabrication et pose escalier +rampes +garde corps – SGGs Grand Ouest	DC4	4 630,00 € HT
Technique	Investissement bâtiments/St Gouëno/multi accueil/ Avenant n°1 lot 2 reprises sur pignon Ouest – CRD FL Constructions	EXE 10 + Devis	1 986,60 € TTC
Technique	Investissement matériels/voirie Plessala/acquisition d'une remorque Rolland Turbo 120 – EURL ROLLAND	Devis	10 500,00 € TTC

Technique	Investissement bâtiments/St Gouëno/multi accueil/ Avenant n°1 lot 4 diverses modifications (plus et moins values)– BRIERO	EXE 10 + Devis	2 505,12 € TTC
Technique	Investissement bâtiments/St Gouëno/multi accueil/ Avenant n°2 lot 2 aménagements extérieurs complémentaires (murets béton)– CRD FL Constructions	EXE 10 + Devis	2 855,92 € TTC

## **Vie Municipale**

### **Approbation du mode opératoire et rétroplanning de l'opération Ecole de Le Gouray (note jointe)**

Monsieur le Maire présente les conditions de réussite identifiées ainsi que le mode opératoire et le rétroplanning proposés pour que le projet de l'école de Le Gouray puisse aboutir tel que prévu au PPI.

Le Conseil Municipal valide le mode opération et le rétroplanning présentés.

## **Ressources humaines**

### **Fin du Comité technique commun entre la Commune et le CCAS Le Mené :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la création de la commune nouvelle, le CCAS ainsi que la Commune le Mené disposent d'un Comité technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, communs.

Désormais, avec la réforme des instances de dialogue social, ces deux instances (CT et CHSCT) vont fusionner pour former le Comité Social Territorial à compter des prochaines élections du 8 décembre 2022.

Ainsi, en vue de cette échéance et au regard des problématiques métiers très différentes entre les agents de la Commune et du CCAS, la volonté de créer une entité propre à chaque structure a été clairement exprimée par les agents, notamment au sein du CCAS actuellement représenté par un seul agent.

Afin que le dialogue social puisse correctement s'établir et de manière constructive, Monsieur le Maire invite les membres du conseil à délibérer sur l'abrogation à venir du Comité technique et CHSCT commun, et la création d'un Comité Social Territorial propre à chaque entité.

Monsieur le Maire précise que les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable sur cette proposition, et ajoute que l'ensemble des organisations syndicales départementales ont été informées de cette volonté. Dès lors, il invite les membres du conseil à délibérer sur la création d'un Comité Social Territorial au sein de chaque établissement

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### Mise à disposition d'un agent au Syndicat de la Vieille Lande :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition d'un agent titulaire faisant partie de ses effectifs au Syndicat de la Vieille Lande, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée de 3 ans, pour y exercer à raison de 1,06 heures par semaine les fonctions de secrétaire du Syndicat.

Monsieur Le Maire propose que le Syndicat de La Vieille Lande rembourse annuellement 1,06/35ème des rémunérations et charges sociales de l'agent mis à disposition.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Commune de Le Mené et Le Syndicat de la Vieille Lande.

**Le conseil municipal approuve** la proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents.

### **Finances**

#### Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 (Rapport d'orientation budgétaire joint)

Le Maire présente aux conseillers municipaux les orientations budgétaires 2022 et les soumet au débat.

Ce débat, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels de la **Commune de Le Mené (Côtes d'Armor)**, la structure et de la gestion de la dette et d'être également informée de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ces orientations ont été étudiées lors des commissions Finances qui se sont tenues le 29 novembre 2021, le 19 janvier 2022, 23 février dernier et par le Bureau en date du 3 mars dernier.

Considérant le rapport transmis aux Conseillers municipaux, **Le Conseil municipal prend acte**, par un vote, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire.

#### Votes des comptes de gestion – Comptes Administratifs 2021

##### Compte Administratif 2021 du Budget Commune

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021

011-Charges à caractère général	2 241 932,34 €	002-Excédent reporté	3 207 199,67 €
012-Charges de personnel	4 062 663,29 €	013-Atténuations de charges	98 559,49 €
014-Atténuations de produits	187,00 €	042-Opérations d'ordre	286 854,04 €
042-Opérations d'ordre	1 725 378,75 €	70-Produits des services, du domaine	529 234,96 €
65-Autres charges de gestion	839 464,82 €	73-Impôts et taxes	5 020 735,27 €
66-Charges financières	178 665,37 €	74-Dotations, subventions, participations	3 608 830,77 €
67-Charges exceptionnelles	44 443,51 €	75-Autres produits de gestion	612 474,54 €
68-Provisions	114 076,60 €	76-Produits financiers	16,76 €
		77-Produits exceptionnels	82 603,53 €
		77-Produits des cessions	423 237,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 206 811,68 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 869 746,03 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
040-Opérations d'ordre	286 854,04 €	001-Excédent reporté	20 270,65 €
041-Opérations d'ordre	877 770,12 €	040-Opérations d'ordre	1 725 378,75 €
16-Emprunts	360 812,32 €	041-Opérations d'ordre	877 770,12 €
20-Immo incorporelles	11 632,36 €	10-Réserves	1 378 010,33 €
204-Subventions d'équipement versées	41 414,83 €	13-Subventions d'investissement	414 055,76 €
21-Immo corporelles	155 380,10 €	16-Emprunts et cautions	14 340,41 €
Opération d'équipement	3 228 341,83 €	21-Immo corporelles	9 277,86 €
23-Avances forfaitaires	67 000,61 €	23-Avances forfaitaires	9 342,11 €
		27-Autres immobilisations financières	171 911,69 €
		45-Opération pour compte de tiers	48 311,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 029 206,21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 668 669,48 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

-l'excédent de la section de fonctionnement est de **4 662 934,35 €**

-le déficit de la section d'investissement est de 360 536,73 €

Les restes à réaliser d'un montant de 1 449 513,73 € en dépenses et 412 047,68 € en recettes

**AFFECTER :**

-en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 3 264 931,57 €

- en recettes d'investissement à l'article 1068 la somme de 1 398 002,78 €.

### Compte Administratif 2021 du Budget eau

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget eau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021
011-Charges à caractère général	354 751,71 €	002-Excédent reporté	57 734,83 €
012-Charges de personnel	89 860,76 €	042-Opérations d'ordre	48 861,64 €
042-Opérations d'ordre	148 221,81 €	70-Recettes	701 868,88 €
65-Autres charges de gestion	8 711,39 €	75-Autres produits de gestion	744 ,58 €
66-Charges financières	15 234,73 €	77-Produits exceptionnels	1 948,00 €
67-Charges exceptionnelles	9 239,95 €		
68-Provisions	43 679,96 €		
<b>TOTAL</b>	<b>717 240,31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>811 157,93 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre040	CA 2021	Chapitre	CA 2021

001-Déficit reporté	9 410,68 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Opérations d'ordre	48 861,64 €	040-Opérations d'ordre	148 221,81 €
041-Opérations d'ordre	23 005,00 €	041-Opérations d'ordre	23 005,00 €
16-Emprunts	70 976,22 €	10-Réserves	1 905,26 €
20-Immo.incorporelles	200,00 €	16-Emprunts	100 000,00 €
21-Immo.corporelles	28 214,54 €		
Opérations d'équipement	146 024,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>326 693,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>273 132,07 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Monsieur Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

l'excédent de la section de fonctionnement est de 93 917,62 €

le déficit de la section d'investissement est de 53 561,01 €

Les restes à réaliser d'un montant de 111 327,08 € en dépenses et 53 013,80 € en recettes

**AFFECTER** en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 93 917,62 €

### Compte Administratif 2021 du Budget Chaufferies bois

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Chaufferies bois.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
011-Charges à caractère général	166 336,85 €	002-Excédent reporté	161 189,70 €
012-Charges de personnel	22 800,86 €	013-Atténuations de charges	28 236,00 €
042-Opérations d'ordre	116 280,68 €	042-Opérations d'ordre	56 584,00 €
65-Autres charges de gestion	2 006,35 €	70-Recettes	184 897,21 €
66-Charges financières	3 936,16 €		
67-Charges exceptionnelles	1 520,24 €		

68-Provisions	429,12 €		
<b>TOTAL</b>	<b>313 310,26 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>430 906,91 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre040</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
040-Opérations d'ordre	56 584,00 €	001-Excédent reporté	48 433,30 €
041-Opérations d'ordre	622 000,00 €	040-Opérations d'ordre	116 280,68 €
16-Emprunts	42 600,00 €	041-Opérations d'ordre	622 000,00 €
Opérations d'équipement	17 547,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>738 731,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>786 713,98 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

l'excédent de la section de fonctionnement est de 117 596,65 €

l'excédent de la section d'investissement est de 47 982,98 €

Les restes à réaliser d'un montant de 5 262,50 € en dépenses

**AFFECTER** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 117 596,65 €

### Compte Administratif 2021 du Budget Transports

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Transports.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
011-Charges à caractère général	66 653,20 €	002-Excédent reporté	41 825,18 €
012-Charges de personnel	8 897,79 €	70-Recettes	21 946,77 €
042-Opérations d'ordre	19 688,76 €	74-Subventions d'exploitation	87 826,55 €
65-Autres charges de gestion	48,56 €	75-Autres produits de gestion	0,00 €
66-Charges financières	1 116,01 €	77-Produits exceptionnels	0,01 €



67-Charges exceptionnelles	0,00 €		
68-Provisions	375,67 €		
<b>TOTAL</b>	<b>96 779,99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>151 598,50 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
16-Emprunts	17 688,01 €	001-Excédent reporté	90 561,98 €
		040-Opérations d'ordre	19 688,76 €
		10-Réserves	5 137,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 688,01 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>115 387,76 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

l'excédent de la section de fonctionnement est de 54 818,51 €

l'excédent de la section d'investissement est de 97 699,75 €

**AFFECTER** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 54 818,51 €

### Compte Administratif 2021 du Budget Panneaux solaires

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Panneaux solaires.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
011-Charges à caractère général	3 811,98 €	002-Excédent reporté	140 525,63 €
042-Opérations d'ordre	9 755,00 €	042-Opérations d'ordre	500,00 €
65-Autres charges de gestion	0,43 €	70-Ventes	60 825,22 €
67-Charges exceptionnelles	2 818,53 €	77-Produits exceptionnels	0,01 €

<b>TOTAL</b>	<b>16 385,94 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>201 850,86 €</b>
--------------	--------------------	--------------	---------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
040-Opérations d'ordre	500,00 €	040-Opérations d'ordre	9 755,00 €
Opération Panneaux photovoltaïques	2 630,09 €	10-Réserves	9 456,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 048,11 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 211,15 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**-CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

-l'excédent de la section de fonctionnement est de 185 464,92 €

-l'excédent de la section d'investissement est de 12 163,04 €

Les restes à réaliser d'un montant de 5 538,15 € en dépense

- **AFFECTER** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 464,92 €

- **REVERSER** au budget principal la somme de 185 000,00 €

### Compte Administratif 2021 du Budget Stations-services

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget stations-services.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	70 289,16 €
011-Charges à caractère général	1 191 013,38 €	013-Atténuations de charges	38 983,82 €
012-Charges de personnel	17 141,00 €	042-Opérations d'ordre	971,00 €
042-Opérations d'ordre	45 629,30 €	70-Ventes	1 179 436,62 €
65- Autres charges de gestion	0,00 €	75-Autres produits de gestion	0,86 €
66-Charges financières	1 796,75 €	77-Produits exceptionnels	0,00 €

67-Charges exceptionnelles	0,00 €		
68- Provisions	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 580,43 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 289 681,46 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	30 180,81 €
040-Opérations d'ordre	971,00 €	040-Opérations d'ordre	45 629,30 €
13-Subventions d'investissement	150 000,00 €	16-Emprunts	150 000,00 €
16-Emprunts	49 447,65 €		
21-Immo. corporelles	730,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>201 148,65 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>231 329,46 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

l'excédent de la section de fonctionnement est de 34 101,03 €

l'excédent de la section d'investissement est de 30 180,81 €

**AFFECTER** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 34 101,03 €

### Compte Administratif 2021 du Budget Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
002-Déficit reporté	0,00 €	002-Excédent reporté	47 949,58 €

011-Charges à caractère général	23 378,32 €	042-Opérations d'ordre	1 790,00 €
012-Charges de personnel	12 547,67 €	70- Facturation charges	12 022,39 €
042-Opérations d'ordre	16 396,00 €	75- Loyers	82 756,89 €
65- Autres charges de gestion	290,62 €		
66-Charges financières	3 025,74 €		
67-Charges exceptionnelles	6 662,27 €		
68- Provisions	261,55 €		
<b>TOTAL</b>	<b>62 562,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>144 518,86 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
001-Déficit reporté	772,88 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Opérations d'ordre	1 790,00 €	040-Opérations d'ordre	16 396,00 €
041-Intégration des frais d'études	100,00 €	041-Intégration des frais-d'études	100,00 €
16-Emprunts - cautions	10 000,00 €	10-Affectation résultat	2 529,80 €
		16-Emprunts - cautions	417,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 662,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 442,88 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

l'excédent de la section de fonctionnement est de 81 956,69 €

l'excédent de la section d'investissement est de 6 780,00 €

Les restes à réaliser d'un montant de 1 049,98 € en dépenses

**AFFECTER** en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 81 956,69 €.

## Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement de la Perrière (Collinée)

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Lotissement de la Perrière.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
002-Déficit reporté	153 673,80 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	0,00 €	042-Saisie stock final	127 743,37 €
042-Annulation stock initial	145 761,18 €	043-Intégration frais financiers	0,00 €
043-Intégration frais financiers	0,00 €	70- Vente de terrains	15 749,73 €
65- Autres charges de gestion	0,00 €	75-Autres produits de gestion	0,27 €
66-Charges financières	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>299 434,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>143 493,37 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
001-Déficit reporté	43 611,51 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	127 743,37 €	040-Annulation stock initial	145 761,18 €
16-Emprunts	0,00 €	16 - Emprunts	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>171 354,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>145 761,18 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

**CONSTATER** que pour l'exercice 2021 :

-le déficit de la section de fonctionnement est de 155 941,61 €

-le déficit de la section d'investissement est de 25 593,70 €.

## Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement résidence du Lac (Langourla)

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Lotissement résidence du Lac.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021
002-Déficit reporté	49 195,14 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	0,00 €	042-Saisie stock final	0,00 €
042-Annulation stock initial	0,00 €	043-Intégration frais financiers	0,00 €
043-Intégration frais financiers	0,00 €	70- Vente de terrains	0,00 €
65- Autres charges de gestion	0,00 €	75-Autres produits de gestion	0,00 €
66-Charges financières	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>49 195,14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	23 193,07 €
040-Saisie stock final	0,00 €	040-Annulation stock initial	0,00 €
16-Emprunts	23 193,07 €	16 - Emprunts	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 193,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 193,07 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **CONSTATER** pour l'exercice 2021 :

le déficit de la section de fonctionnement est de 49 195,14 €

le résultat de la section d'investissement est nul

## Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement du Petit Rocher (Plessala)

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Lotissement du Petit Rocher.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
002-Déficit reporté	69 194,24 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	0,00 €	042-Saisie stock final	47 071,89 €
042-Annulation stock initial	75 692,86 €	043-Intégration frais financiers	624,40 €
043-Intégration frais financiers	624,40 €	70- Vente de terrains	24 843,72 €
65- Autres charges de gestion	0,72 €	75-Autres produits de gestion	0,00 €
66-Charges financières	624,40 €		
67-Charges exceptionnelles	0,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>146 137,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 540,01 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	44 682,71 €
040-Saisie stock final	47 071,89 €	040-Annulation stock initial	75 692,86 €
16-Emprunts	20 770,28 €	16 - Emprunts	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 842,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 375,57 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **CONSTATER** pour l'exercice 2021 :

-le déficit de la section de fonctionnement est de 73 597,11 €

- l'excédent de la section d'investissement est de 52 533,40 €

### **Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement des Ajoncs (Saint-Gilles)**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Lotissement des Ajoncs.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
002-Déficit reporté	36 914,54 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	1 213,25 €	042-Saisie stock final	107 096,31 €
042-Annulation stock initial	123 249,24 €	043-Intégration frais financiers	2 811,38 €
043-Intégration frais financiers	2 811,38 €	70- Vente de terrains	4 945,76 €
65- Autres charges de gestion	0,00 €	75-Autres produits de gestion	0,59 €
66-Charges financières	2 811,38 €		
<b>TOTAL</b>	<b>166 999,79 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>114 854,04 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
001-Déficit reporté	42 249,24 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	107 096,31 €	040-Annulation stock initial	123 249,24 €
16-Emprunts	6 000,00 €	16 - Emprunts	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 345,55 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>123 249,24 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **CONSTATER** pour l'exercice 2021 :

-le déficit de la section de fonctionnement est de 52 145,75 €

- le déficit de la section d'investissement est de 32 096,31 €

### **Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement des Tilleuls (Saint-Jacut)**

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Lotissement des Tilleuls.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>



Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021
002-Déficit reporté	23 724,75 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	0,00 €	042-Saisie stock final	78 500,32 €
042-Annulation stock initial	109 182,89 €	043-Intégration frais financiers	0,00 €
043-Intégration frais financiers	0,00 €	70- Vente de terrains	9 333,75 €
65- Autres charges de gestion	0,03 €	75-Autres produits de gestion	0,28 €
66-Charges financières	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>132 907,67 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>87 834,35 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021
001-Déficit reporté	109 182,89 €	001-Excédent reporté	0,00 €
040-Saisie stock final	78 500,32 €	040-Annulation stock initial	109 182,89 €
16-Emprunts	0,00 €	16 - Emprunts	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>187 683,21 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 182,89 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **CONSTATER** pour l'exercice 2021 :

le déficit de la section de fonctionnement est de 45 073,32 €

le déficit de la section d'investissement est de 78 500,32 €

### Compte Administratif 2021 du Budget Lotissement Le Hameau des Etouillettes (Le Gouray)

Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget Lotissement Le Hameau des Etouillettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2021	Chapitre	CA 2021

002-Déficit reporté	17 810,64 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	0,00 €	042-Saisie stock final	0,00 €
042-Annulation stock initial	0,00 €	043-Intégration frais financiers	0,00 €
043-Intégration frais financiers	0,00 €	70- Vente de terrains	0,00 €
65- Autres charges de gestion	0,00 €	75-Autres produits de gestion	0,00 €
66-Charges financières	0,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>17 810,64 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Chapitre</b>	<b>CA 2021</b>
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	59 947,84 €
040-Saisie stock final	0,00 €	040-Annulation stock initial	0,00 €
16-Emprunts	100 000,00 €	16 - Emprunts	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 947,84 €</b>

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de **CONSTATER** pour l'exercice 2021 :

-le déficit de la section de fonctionnement est de 17 810,64 €

- le déficit de la section d'investissement est de 40 052,16 €.

### **Vote des taux de fiscalité 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'avis de la Commission Finances, de maintenir pour 2022 les taux de fiscalité votés en 2021 soit :

Taxe sur le foncier non bâti : 76,08%

Taxe sur le foncier bâti : 38,23 %

Il rappelle que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne perçoit plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui était de 19,53 %, est ajouté à celui de la commune, qui était de 18,70 % en 2020.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2022.

### **Admission en non valeur**

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur les dettes de Madame CONNAN Jacqueline (article 6541) :

- pour un montant de 354.47 € sur le budget Commune
- pour un montant de 678,50 € sur le budget eau

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Participation aux frais engagés pour la desserte en électricité de la parcelle ZE 312-318-319- Rue du Pas es Biches – Le Gouray**

Monsieur le Maire précise qu'une demande de desserte basse tension a été formulée via le service instructeur des autorisations d'urbanisme de LCBC pour la parcelle ZE 312-318-319 situées sur la commune déléguée de Le Gouray (CU n°022 046 21 J0012 déposé le 17 janvier 2022 en Mairie).

Le montant des travaux nécessaires à sa desserte basse tension a été estimé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) à 4 526 €.

Monsieur le Maire propose de donner son accord à la réalisation de ces travaux de desserte sous réserve que le bénéficiaire s'engage à rembourser les frais engagés au titre de l'article L 332-15 du code de l'urbanisme.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal approuve :

- le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle ZE 312-318-319 situées rue du Pas es Biches - Le Gouray à le Mené
- le versement au SDE, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 4 526 €,

et donne pouvoir au Maire pour solliciter le remboursement des frais engagés auprès du bénéficiaire des travaux au titre de l'article L 332-15 du code de l'urbanisme.

### **Travaux – Voirie**

#### **Marché de PATA (Point-à-Temps Automatique) : attribution**

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la préservation de la voirie communale, il convient de résorber annuellement les détériorations inéluctables aux effets météorologiques et à l'usage de ces voies, par la mise en œuvre de point-à-temps automatique (PATA).

Il rappelle également que pour l'année 2022, la consultation porte sur la mise en œuvre de 90 Tonnes.

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation :

<b>Entreprise/Société</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix HT pour 90</b>	<b>Note Prix</b>	<b>Note Respect</b>	<b>Note</b>	<b>Classement</b>
---------------------------	-------------------------	------------------------	------------------	---------------------	-------------	-------------------

(par ordre d'arrivée)	(Tonne)	Tonnes*	(sur 80)	des délais d'exécution (sur 20)	finale (sur 100)	
Eurovia Bretagne (Ploufragan)	780,00 €	70 200,00 €	68,62	20	88,62	3è
Société Armoricaïn de Travaux Publics (Saint Donan)	980,00 €	88 200,00 €	54,61	20	74,61	4è
Colas Centre Ouest (Loudéac)	669,00 €	60 210,00 €	80,00	20	100,00	1er
Tours N' TP (Parcay Meslay, Indre et Loire)	1 140,00 €	102 600,00 €	46,95	20	66,95	5è
Eiffage Routes (Yffiniac)	720,00 €	64 800,00 €	74,33	20	94,33	2è

\* comprenant (forfaitairement) : l'amenée sur le chantier de la signalisation réglementaire, sa mise en place, sa maintenance et son enlèvement en fin de travaux

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de la société Colas Centre Ouest, pour un prix unitaire de 669 € HT la Tonne (soit un montant de 60 210 € HT pour 90 Tonnes) ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **Chemins d'exploitations 2022 - attribution du marché de travaux**

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 janvier 2022 autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux d'entretien des chemins d'exploitations communaux.

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation : **voir tableau d'analyse des offres en annexe.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- pour le lot 1 : retenir l'offre de l'entreprise SARL LELIEVRE TP (Plémet) pour un montant de 31 325,17 € HT (37 590,20 € TTC)

- pour le lot 2 : retenir l'offre de l'entreprise POMPEI (Mauron) pour un montant de 34 898,72 € HT (41 878,47 € TTC)

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **Programme voirie hors aggro 2022 - attribution du marché de travaux**

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint à la voirie et aux espaces verts, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 janvier 2022 autorisant le lancement d'une consultation du programme de voirie hors agglomération pour l'année 2022, pour la réalisation de travaux de réfection des tapis d'enrobés et mise en œuvre de tri-couches.

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation : **voir tableau d'analyse des offres en annexe.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de l'entreprise Eiffage Routes Yffiniac (solution de base), pour un montant de 463 664,05 € HT (556 396,86 € TTC) ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

## **Patrimoine et urbanisme**

### **Etablissement Public Foncier : acquisition de parcelles**

Madame Roselyne Rocaboy, Maire-déléguée de Plessala, rappelle le projet de l'ancienne municipalité de Plessala de réaliser une opération de constructions neuves (maisons passives), et notamment des logements locatifs sociaux.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises à LE MENE. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Le Mené (anciennement Plessala), a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 03 mai 2013.

L'EPF Bretagne a acquis les biens suivants :

<b>Date</b>	<b>Vendeurs</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Nature</b>	<b>Prix de vente</b>
28/09/2016	Consorts BESNARD	191-AD-42	TAB	14 056 €
12/06/2017	Madame Gilberte ROBERT veuve LOUSSE et Madame Dominique LOUSSE	191-AD-23	TAB	11 536€
20/12/2017	Consorts ROBIN	191-AD-24	Bâti	14 612€

Suite à un avenant de la convention opérationnelle signé le 22 avril 2021, la durée de portage maximale pour l'ensemble des fonciers acquis par l'EPF Bretagne a été fixée au 22 mai 2022 (lissage des durées des différents portages pour plus d'opérationnalité).

La commune de Le Mené doit selon les dispositions de la convention opérationnelle en date du 03 mai 2013, et avenantées le 22 avril 2021, acheter à l'EPF Bretagne les biens suivants :

Commune Le Mené

Parcelles	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>
191-AD-23	1 442 m <sup>2</sup>
191-AD-24	1 389 m <sup>2</sup>
191-AD-42	1 757 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	<b>4 588 m<sup>2</sup></b>

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

**Vu** la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Le Mené (anciennement Plessala) et l'EPF Bretagne le 03 mai 2013,

**Vu** l'avenant n°1 en date du 22 avril 2021 à la convention opérationnelle précitée,

**Considérant** que pour mener à bien le projet de constructions neuves (maisons passives), et notamment la réalisation de logements locatifs sociaux, la commune de Le Mené (anciennement Plessala) a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées dans le Bourg de Plessala,

**Considérant** que la durée de portage arrivée à son terme, il convient que l'EPF revende à la commune de Le Mené les biens suivant actuellement en portage,

Commune Le Mené	
Parcelles	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>
191-AD-23	1 442 m <sup>2</sup>
191-AD-24	1 389 m <sup>2</sup>
191-AD-42	1 757 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	<b>4 588 m<sup>2</sup></b>

**Considérant** que le prix de revient s'établit conformément à l'article 18 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à QUARANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS ET VINGT-CINQ CENTIMES (44 764, 25 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe : 44 004, 21 EUR ;
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 760, 04 EUR,

**Considérant** que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de Le Mené remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien à l'occasion du portage,

**Considérant** que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge,

**Considérant** que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 03 mai 2013 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- Densité de logements minimale de 20 log/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m<sup>2</sup> de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement)
- 30% de logements locatifs sociaux
- Réaliser des constructions performantes énergétiquement :
  - ⇒ pour les constructions neuves d'habitation, en respectant les normes en vigueur,
  - ⇒ pour les constructions anciennes d'habitation, en recherchant une amélioration de la qualité énergétique des bâtiments visant à la classe C du diagnostic de performance énergétique,
  - ⇒ pour les constructions d'activité, en visant une optimisation énergétique des constructions

que la commune s'engage à respecter ces critères sous peine d'une pénalité de 10% du prix de cession hors taxes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

**DEMANDER** que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la commune de Le Mené des parcelles suivantes :

Commune Le Mené	
Parcelles	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>
191-AD-23	1 442 m <sup>2</sup>
191-AD-24	1 389 m <sup>2</sup>
191-AD-42	1 757 m <sup>2</sup>
<b>Contenance cadastrale totale</b>	<b>4 588 m<sup>2</sup></b>

**APPROUVER** les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 18 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de QUARANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS ET VINGT-CINQ CENTIMES (44 764, 25 EUR) TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,

**APPROUVER** la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à la Commune, des biens ci-dessus désignés, au prix de QUARANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATRE EUROS ET VINGT-CINQ CENTIMES (44 764, 25 EUR) TTC,

**ACCEPTER** de payer, en plus, toute dépense, charge ou impôt que l'Etablissement Public Foncier de Bretagne aurait à acquitter sur lesdits biens,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession.

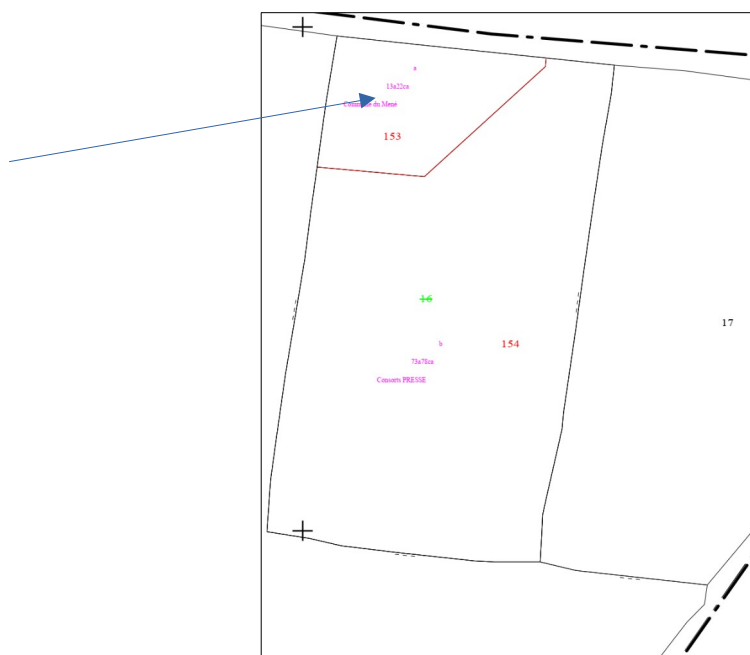
## Acquisition d'une parcelle sur Saint-Gouëno

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant le projet de construction d'un réservoir d'AEP, il convient de faire l'acquisition d'une parcelle sur Saint-Gouëno,

Adresse de la parcelle	Vendeur	Références cadastrales	Surface	Prix/m <sup>2</sup>	Prix Total
<b>Lieu-dit « Beau Soleil » SAINT-GOUENO 22330 LE MENE</b>	<b>Consorts Presse</b>	<b>46 297 ZC 153</b>	1 322m <sup>2</sup>	1,00€ /m <sup>2</sup>	<b>1 322 €</b>



Les frais notariés sont à la charge de la commune.



Le Conseil Municipal donne son accord et pouvoir au Maire pour signer les actes relatifs à cette acquisition.

## Eau

### Régie eau potable : Devis infraconcept

Monsieur Michel Ulmer, Maire-Adjoint en charge de la Régie Eau, soumet à l'approbation du Conseil le devis de la société Infraconcept d'un montant de 4 550 € HT pour la numérisation et la création de plan des réseaux AEP des 4 communes déléguées desservies par la Régie.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## Sport

### Proposition d'attribution des subventions 2022 aux associations du Mené

Monsieur Cyril Conan, Adjoint à la Vie associative-sport-culture-communication, présente les propositions d'attribution de subventions 2022 aux associations soumises par la commission vie associative.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur les propositions de subventions 2022 aux associations du Mené suivantes :

Tableau Récapitulatif des demandes de subvention 2022		
NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2022	
EVENEMENTS IMPORTANTS	Demandée	Proposée
CLAP Gouënois	6 500,00 €	7 350,00 €
	850,00 €	
Circuit du Mené	7 000,00 €	7 000,00 €
Mené Jazz	400,00 €	300,00 €
Futurocom 22	4 500,00 €	4 000,00 €
Festival Déjanté (CLAP)	4 000,00 €	4 000,00 €
Mené Le Barouf (Foyer des Jeunes Saint Gilles)	3 000,00 €	3 000,00 €
La pause syndicale	2 000,00 €	2 000,00 €
CULTURE – Autres Manifestations		
Les Coeurs du Mené	1 000,00 €	750,00 €
Les Moniqu'Hard	600,00 €	600,00 €
Associations et festivités diverses		

Langourlavie	4 000,00 €	4 000,00 €
Association Fêtes et Loisirs Plessala	1 500,00 €	1 500,00 €
UDEP Commerçants Plessala	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>CLUBS SPORTIFS</b>		
A.S.M 2014 COLLINEE	1 000,00 €	1 000,00 €
Union Sportive Plessala	3 000,00 €	3 000,00 €
Mené Handball Club	3 000,00 €	3 000,00 €
<b>ASSO. SPORTIVES</b>		
Judo Club du Mené	6 000,00 €	5 000,00 €
Place à la Danse	3 500,00 €	3 500,00 €
Arts Martiaux de Plessala	1 100,00 €	600,00 €
Tennis Intercommunal du Lié	750,00 €	750,00 €
Les Prom'nous du Mené	600,00 €	600,00 €
Fromené Amitié Nature	600,00 €	600,00 €
Le Team des 3 Rivières	600,00 €	600,00 €
Le Mené Team Bike	1 600,00 €	1 000,00 €
Saint Gouëno VTT	800,00 €	800,00 €
Les Ramoneurs du M'né	400,00 €	400,00 €
<b>SOLIDARITE</b>		
Espoir et Solidarité	3 000,00 €	1 500,00 €
Les Amis du Soleil d'Or	800,00 €	600,00 €
Les Sans Soucis	500,00 €	500,00 €
L'art de recycler	500,00 €	500,00 €
<b>CHASSE ET PECHE</b>	Nombre d'adhérents x 10€	
Société de Chasse Plessala	700,00 €	510,00 €
Société de Chasse Saint Hubert du Mené St Jacut	1 300,00 €	240,00 €

Sct2 de chasse st Jacut <b>évènementiel</b>		1 000,00 €
Société de Chasse Saint Hubert de Collinée	800,00 €	220,00 €
Ste de chasse Le Gouray	260,00 €	260,00 €
Amicale des Chasseurs Saint Gilles	200,00 €	170,00 €
Amicale du Centre Plessala	200,00 €	160,00 €
Société de Chasse Saint Gouëno	250,00 €	200,00 €
Société de Chasse des 3 villages	200,00 €	150,00 €
Amicale des Pêcheurs Plessala	290,00 €	180,00 €
Société de Pêche AAPPMA de st jacut		650,00 €
<b>PATRIMOINE</b>		
Association du Pré de la Chapelle Saint Udy	1 000,00 €	500,00 €
Les Amis de la Chapelle Saint Joseph	500,00 €	500,00 €
Les Amis de Saint Gilles des Prés	500,00 €	500,00 €
Chapelle de la Hutte	nc	500,00 €
<b>FNACA / ANCIENS COMBATTANTS</b>		
FNACA Plessala	250,00 €	250,00 €
FNACA Collinée – Le Gouray	250,00 €	250,00 €
FNACA Saint Jacut	250,00 €	250,00 €
Anciens Combattants Saint Gilles /	250,00 €	250,00 €
Le Séilla (Asso section unc st gilles)	250,00 €	250,00 €
Union Nationale des Combattants Saint Gouëno	250,00 €	250,00 €
<b>CLUB DES AINES</b>		
Club des Aînés Ruraux de Saint Jacut	NC	-00 €
Club du 3ème Age Langourla	500,00 €	-00 €
<b>ECOLES</b>		
Amicale Laïque Plessala	500,00 €	500,00 €

Amicale Laïque le Blé en Herbe	500,00 €	500,00 €
Conseil local APE Simone Darcel	300,00 €	300,00 €
APE Saint Vran + Langourla	1 000,00 €	500,00 €
Association sportive du collèè	500,00 €	-00 €
OGEC RPI Ecole st joseph Langourla	500,00 €	-00 €
	<b>78 600,00 €</b>	<b>71 490,00 €</b>
<b>EMPLOIS ASSOCIATIFS (3*8000 euros)</b> - Mené Forme - Union Sportive de Plessala -Mené Handball		24 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>95 490,00 €</b>

	2022	
EXTERIEURS au MENE	demande	retenue
La banque alimentaire	0,10 cts/hbts	CCAS
les restos du cœur	1 500,00 €	CCAS
Ligue contre le cancer		350,00 €
Bâtiment CFA Côtes d'Armor		250,00 €
Institut médico éducatif		50,00 €
MFR St Symphorien		50,00 €
MFR de Loudéac	2 élèves	100,00 €
IREO Lesneven		50,00 €
Association « Quatre Vaulx-Les Mouettes »	100€/ élève	100,00 €
Association du Don du sang de Merdrignac		50,00 €
Association du Don du sang de Moncontour		50,00 €
Alcool Assistance		320,00 €
Raid 205 du Maroc- Mr Génissel		400,00 €
chambre des métiers	16x 50€	800,00 €

TOTAL		<b>2 570,00 €</b>
-------	--	-------------------

### **Projet de création d'un nouveau club de foot sur le Mené**

Monsieur Cyril Conan, Maire-Adjoint à la vie associative, sports et culture, informe le Conseil qu'il est en train d'initier avec les actuels et anciens Présidents de Clubs de Football de la commune de Le Mené une démarche visant à essayer de créer un nouveau club de football. L'idée est de permettre de mutualiser les forces et les moyens en vue de pouvoir développer la pratique sportive du football et de répondre à l'attente des plus jeunes, qui aujourd'hui sont contraints d'assouvir leur passion dans des clubs extérieurs. Après 2 réunions de concertation, une réunion publique va être organisée le 18 mars prochain à 18h 30 à la salle Mosaïque pour discuter de cette opportunité avec les personnes intéressées.

Le Conseil Municipal se félicite de cette initiative.

### **Centre Culturel Mosaïque : budget 2022 de la programmation de la saison culturelle**

Monsieur Cyril Conan, Maire-Adjoint à la vie associative, sports et culture, soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande d'augmentation de 5 000 € du budget consacré à la programmation de la saison culturelle pour 2022/2023. Après échange, le Conseil Municipal donne son accord.

## **Développement durable**

### **Refonte de la chaufferie de Plessala : choix du maître d'oeuvre**

Monsieur Jean Michel Donne, Adjoint au développement durable, rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la refonte de la chaufferie de Plessala.

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation :

Entreprise/Société (par ordre d'arrivée)	Prix HT
Itherm Conseil	17 176,00 €
Abaque Ingénierie	24 597,00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre du bureau d'étude Itherm Conseil pour un montant 17 176,00 € HT.
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché.

## **Questions diverses**

### **Acquisition de l'immeuble de l'ancien commerce La Boussole**

Suite à la fermeture du dernier commerce de la commune « La Boussole », Monsieur Eric Jaffrot, Maire-Délégué de Saint Gilles du Mené, fait part au Conseil Municipal que les propriétaires de l'immeuble ont décidé de le mettre en vente. 3 acheteurs potentiels ont visité ce bien en vue d'y réaliser des logements.

Au regard de son positionnement, des aménagements publics réalisés devant cet ancien commerce, il souhaiterait que la municipalité se porter acquéreur de cet immeuble afin de pouvoir y installer un nouveau gérant et faire revivre ainsi le dernier commerce de la commune déléguée. Le montant de cette acquisition est estimé à 110 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité et pouvoir au Maire pour négocier cette acquisition.

### **AAC des Aulniaux : Acquisition d'une réserve foncière**

Monsieur le Maire informe que la SAFER a diffusé un appel à candidature pour la cession sur la commune déléguée de Saint Gilles du Mené de 19 ha 96 a 62 ca avec la présence d'une ancienne stabulation de 150 m<sup>2</sup>.

Il précise que la commune gère en régie le captage d'eau potable des Aulniaux situé sur la commune déléguée de Saint Gouëno en limite de Saint Gilles. Ce captage est classé comme captage prioritaire vis-à-vis de la pollution par les nitrates dans le cadre du SDAGE 2016-2021 et vient de faire l'objet d'une étude de caractérisation et de définition d'un plan d'actions très contraignant à l'égard des 3 exploitants agricoles possédant 14 hectares de terres dans son périmètre.

Dès le début de cette étude, il a été souligné de la part de l'ensemble des acteurs de cette démarche ( Administrations de tutelle, SDAEP, exploitants agricoles et leurs représentants, financeurs et Elus) que l'idéal serait de pouvoir sanctuariser les 14 ha environ de terres qui sont actuellement exploitées. A l'issue de la démarche et au regard des obligations définies dans le plan d'actions, les exploitants des 3 GAEC concernés à savoir GAEC de Bosse, GAEC Touze-Pressé et GAEC du Breil Vert ont exprimé le souhait que la collectivité mette tout en œuvre pour pouvoir procéder à des échanges.

Cette cession foncière est une réelle opportunité de pouvoir répondre à l'attente de ces 3 exploitants agricoles de par leur localisation à proximité immédiate de leur exploitation, et de s'assurer d'atteindre nos objectifs de reconquête de la qualité de l'eau.

Etant donné les enjeux de santé publique, environnementaux et de maintien de nos exploitations agricoles, il propose au Conseil de déposer une candidature afin de pouvoir se porter acquéreur de cet ensemble foncier et bâti sur la base financière fixée de 110 000 €.

Avant de soumettre cette proposition à délibération, il précise que l'Agence de l'eau accompagne financièrement à hauteur de 50 % les acquisitions liées à des échanges avec les exploitants agricoles ayant des terres dans le périmètre d'une Aire d'Alimentation du Captage, classée prioritaire.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à l'unanimité au Maire pour candidater afin de se porter acquéreur de cette réserve foncière en vue de procéder à des échanges.

**Conduite d'alimentation en eau pour sécuriser l'approvisionnement Kermené**

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'avant projet lié à la réalisation de la conduite d'alimentation en eau potable nécessaire pour assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'entreprise Kermené à partir du nouveau réservoir.

Le passage de cette dernière nécessitera d'établir des conventions de servitude de passage avec un droit d'indemnisation.

Après échange, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- approuver l'avant projet des travaux de passage de la conduite AEP,
- donner pouvoir au Maire pour établir et signer les conventions de servitude de passage,
- indemniser les propriétaires de terrain concernés,
- lancer la consultation des entreprises.

**Chauffage de l'église de Saint Gouëno :**

Monsieur le Maire rappelle la vétusté du système actuel de chauffage de l'église de Saint Gouëno (chaudière fioul avec air pulsé), et précise que le budget prévisionnel 2022 propose de corriger cette production via une solution alternative.

Après consultation, il est proposé par deux entreprises une technique similaire qui permet de s'affranchir de travaux annexes lourds et compatibles avec notamment la puissance électrique en place. Cette technique repose sur la mise en place de panneaux rayonnants électriques :

Entreprises	Répartition radiants				Passage des câblages	Armoire de Cde dédiée	Prix	
	Autel	Nef	Puissance totale	Compatible puissance actuelle disponible (tarif bleu)			HT	TTC
Delestre	2 x 3 kw	8 x 3 kw	30 kw	Oui	Goulottes	Oui	21291€	25549,2 €
Hamayon	2 x 1,5 kw	6 x 3 kw + 2 x 1,5 kw	24 kw	Oui	Goulottes	Oui	13191,45 €	15829,74€

Après analyse des deux offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise E. Hamayon pour un montant de 15 829.74 € TTC.

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

#### **Validation de l'inventaire complémentaires des cours d'eau du bassin versant de la Rance**

Monsieur Michel Ulmer, Maire-Adjoint à l'environnement, rappelle que la Commission Locale l'Eau du SAGE Rance-Frémur- baie de Beaussais en partenariat avec les services de la police de l'eau (DDTM-Office Français de la biodiversité) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire des cours.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau.

Afin de réaliser ces compléments d'inventaire des cours d'eau, des prospections terrain ont été effectuées par le technicien environnement de Dinan Agglomération. Une réunion s'est tenue en Mairie le 7 février pour la présentation et la validation de ces compléments d'inventaire, qui a été suivie d'un déplacement sur le terrain.

Il propose de valider l'inventaire des cours d'eau avec les compléments arrêtés.

Le Conseil Municipal valide cet inventaire des cours d'eau avec les compléments et la mise à jour des données cartographiques.

#### **Solidarité en faveur du peuple Ukrainien**

Monsieur le Maire propose au Conseil de manifester le soutien de la commune de Le Mené à l'égard du peuple ukrainien en procédant à un don de 500 € à la Protection civile tel que le préconise l'AMF 22.

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un temps d'échange avec Xavier Hamon, Président de LCBC, est proposé le 30 mars à 18 h 30 à la Mairie de Le Mené.**